

1) La connaissance du risque

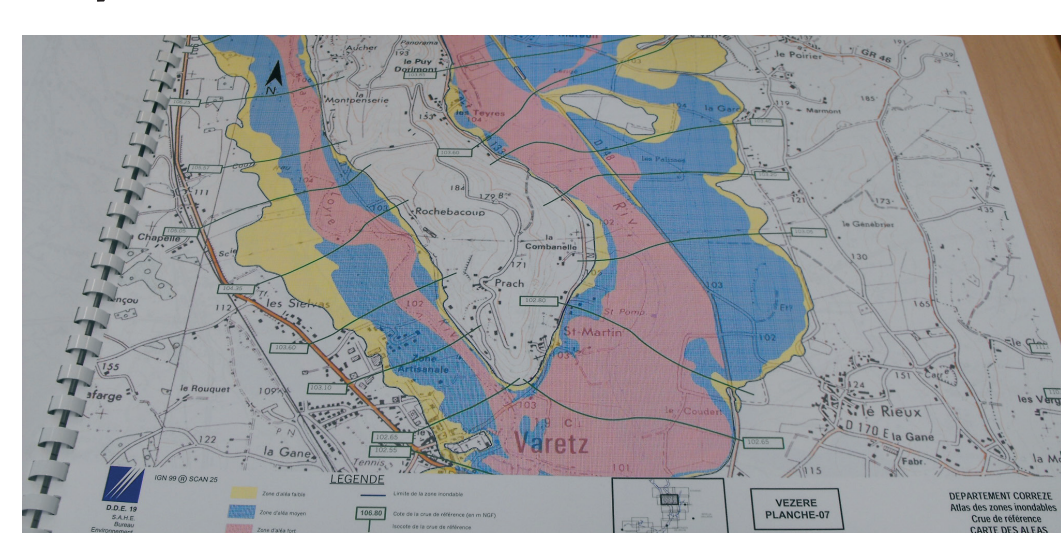
Sur internet :

Le site www.georisques.gouv.fr permet de visualiser le risque inondation sur sa commune.

A la mairie :

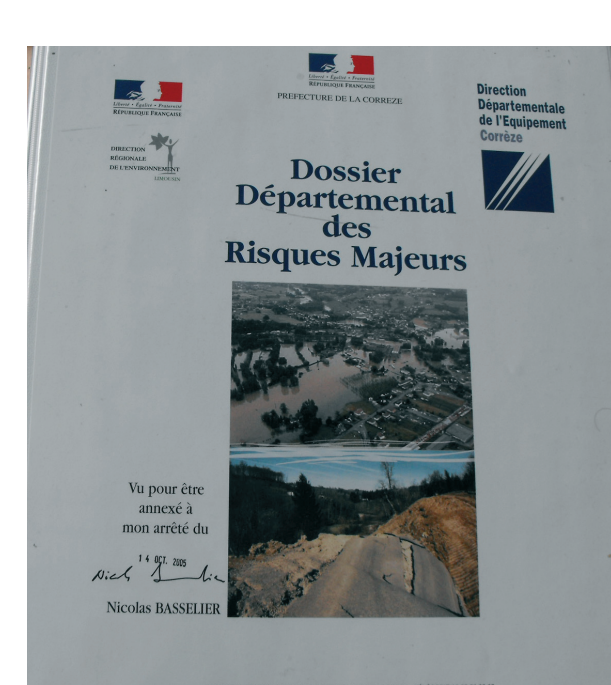
Plusieurs documents font état et localisent le risque :

- l'atlas des zones inondables,



Extraits de l'atlas des zones inondables en Corrèze

- le dossier départemental des risques majeurs (DDRM),



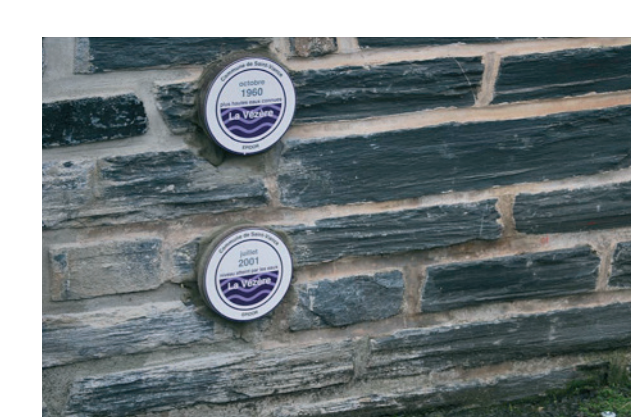
- le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Sur le terrain :

Le risque inondation est aussi visible sur le territoire par les **repères de crue** que pose le maire. Ces repères matérialisent les crues historiques.



Repère de crue sur une maison sise au lieu dit Estresse à Astailac



Repères des crues de 1960 et 2001 posés en 2009 sur la commune de Saint Viance

Repère de la crue de 1960, posé en 2010 sur la commune de Saint Pantaléon de Larche

2) L'adaptation de son habitat

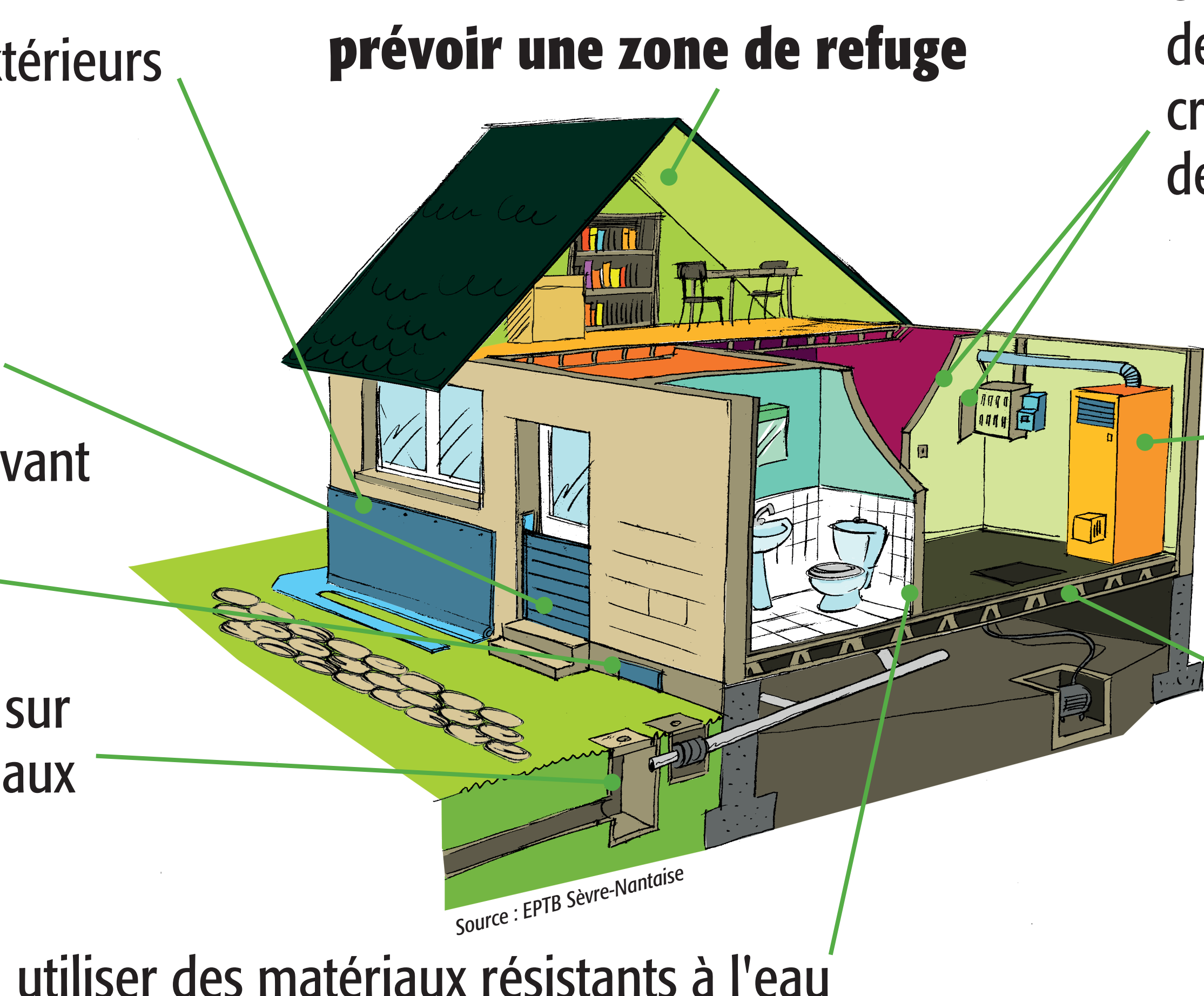
Pour les constructions en zone inondable**Limiter l'entrée d'eau**

étanchéifier les murs extérieurs

installer des batardeaux

obturer les grilles d'aération avant l'arrivée de l'eau

installer un clapet anti-retour sur la canalisation de sortie des eaux usées



prévoir une zone de refuge

placer les équipements électriques au-dessus du niveau des plus hautes eaux connues, créer un réseau électrique descendant

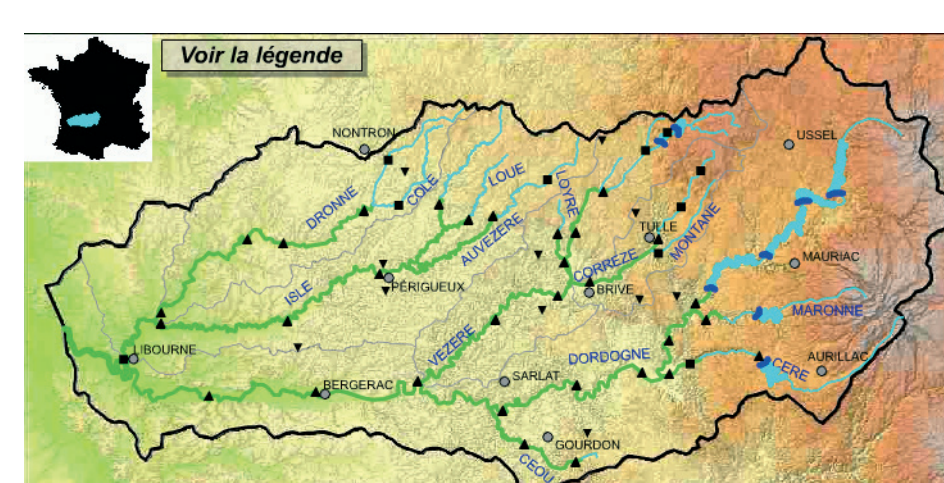
lester ou arrimer solidement la chaudière et la cuve à fioul

rehausser l'habitation au-dessus de la cote de crue la plus forte connue

utiliser des matériaux résistants à l'eau

Donner au rez-de-chaussée un usage moins vulnérable : garage, hall d'entrée...

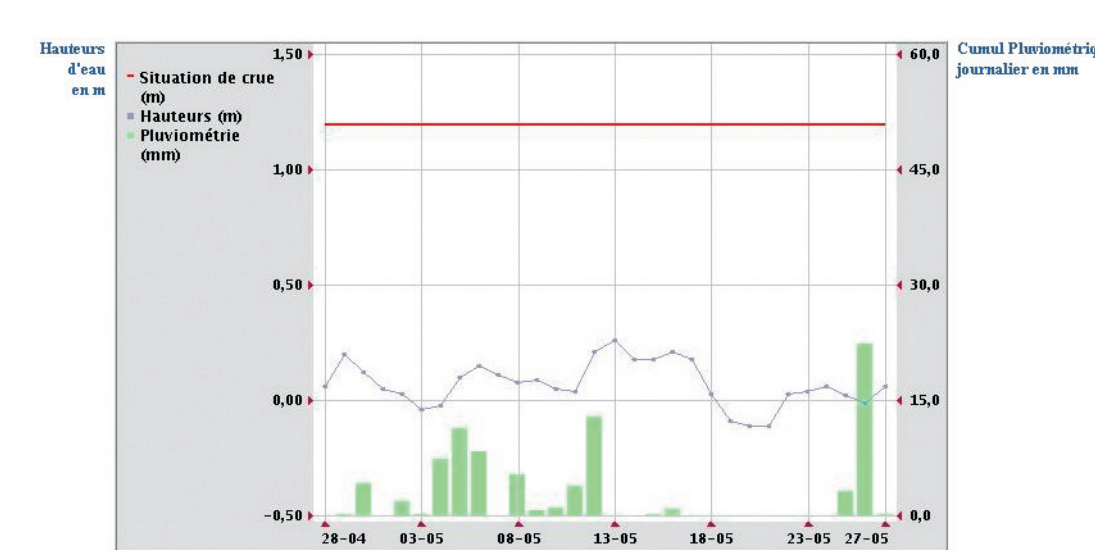
3) La surveillance de la montée des eaux



Localisation des stations hydrologiques du bassin versant de la Dordogne

Sur le bassin versant de la Dordogne, **36 stations de mesures** équipent les cours d'eau de plaine. Elles permettent de connaître, **en temps réel**, débit, hauteur d'eau et pluviométrie.

Elles sont gérées par le **service de prévision des crues et d'hydrométrie du bassin de la Dordogne**. Ce service informe sur l'évolution des cours d'eau. Si la situation le requiert, le **préfet alerte** les maires qui eux-mêmes alertent la population et prennent les mesures de protection immédiate.



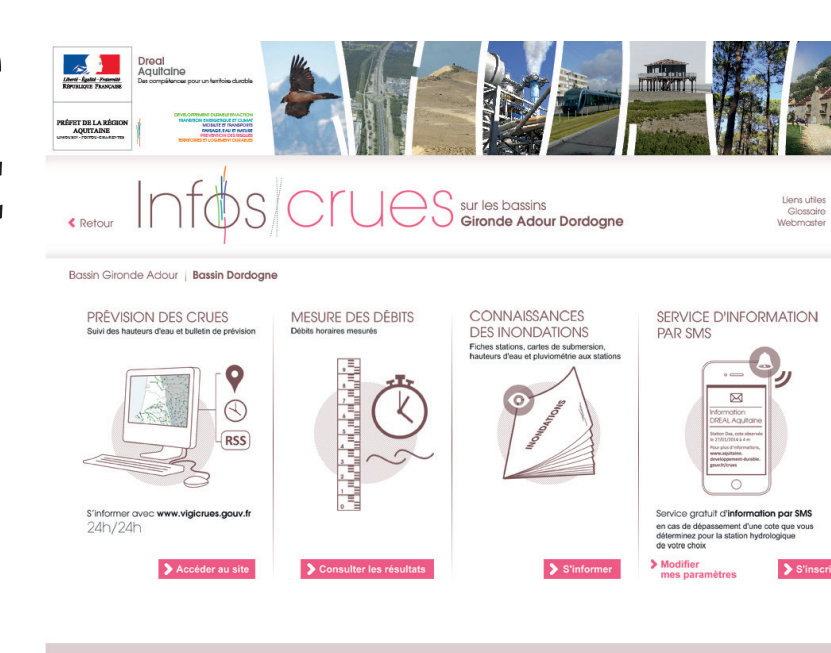
Extrait d'une mesure de station hydrométrique



Être prévenu en temps réel par **SMS** de la montée des eaux, c'est le service gratuit que propose le service de prévision des crues sur **son site internet Info Crues Gironde Adour Dordogne :**

<http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/cruces>

(bassin de la Dordogne)



site Info Crues

4) Bien réagir lors de l'inondation

- ne pas aller chercher les enfants à l'école (ils sont en sécurité, l'école s'occupe d'eux)
- ne pas se déplacer dans une zone inondée (au-dessus de 50cm déplacement à pied difficile et entre 10 et 30 cm une voiture flotte)
- ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours)
- écouter la radio (Radio-France)
- couper l'électricité et le gaz



- fermer les portes, placer des batardeaux et couvrir les bouches d'aération
- surélever les équipements électriques, meubles et produits toxiques
- ne pas consommer l'eau du robinet (elle peut ne plus être potable)
- se mettre en hauteur et prendre avec soi bouteille d'eau, médicaments, papiers, victuailles, lampe de poche et radio à piles pour attendre les secours

